



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Marseille, le 13 janvier 2017



direction des services  
départementaux  
de l'éducation nationale  
Bouches-du-Rhône

Le directeur académique des services  
de l'éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs  
les inspecteurs de l'éducation nationale  
de Marseille

**Objet:** Eléments de cadrage en vue de l'organisation des épreuves du Diplôme d'Etudes en Langue Française au niveau primaire (niveaux A1 et A2) - session 2017.

Le Diplôme d'Etudes en Langue Française (DELF) est un diplôme délivré par le ministère de l'éducation nationale pour certifier les compétences en français des Elèves Allophones Nouvellement Arrivés (EANA).

Peuvent se présenter aux épreuves du DELF Primaire les élèves allophones scolarisés au niveau de l'école primaire nouvellement arrivés sur le territoire national depuis au maximum 14 mois avant la date de l'examen.

### **1 – Calendrier des épreuves**

A – Epreuves collectives (compréhension écrite et orale et expression écrite)

**Elles se dérouleront le jeudi 8 juin 2017 à partir de 8h30 jusqu'à 12h.**

En tenant compte du nombre d'élèves concernés par niveau tout en respectant le cahier des charges de l'examen :

- DELF A1 : 8 h 30 – 11 h 30
- DELF A2 : 8 h 30 – 11 h 30

B – Epreuves individuelles (production de l'oral)

**Elles se dérouleront le vendredi 9 juin 2017 à partir de 8h30.**

- certification A1 :  
Préparation : 10 minutes  
Interrogation : 5 à 7 minutes  
Évaluation : 5 minutes
- certification A2 :  
Préparation : 10 minutes  
Interrogation : 8 minutes  
Évaluation : 5 minutes

**Les candidats passent les épreuves dans l'école figurant sur leur convocation.**

C – Jury de délibération

La date du jury vous sera communiquée ultérieurement.

Division des élèves  
Bureau de la Vie Scolaire  
DE 2

Dossier suivi par  
Isma MEDJAMIA

Téléphone  
04 91 99 68 86  
Fax  
04 91 99 68 34  
Mél.  
ce.de13-examens@ac-aix-  
marseille.fr

28-34 boulevard  
Charles Nédélec  
13231 Marseille  
cedex 1



## 2 – Procédures

L'inscription des élèves se fera dans les écoles entre le 3 et le 10 février 2017 à partir de la fiche individuelle jointe en annexe 1.

Cette fiche doit être impérativement et soigneusement remplie par l'enseignant, en majuscules sur la base d'une pièce d'identité, pour éviter les erreurs qui seraient ensuite préjudiciables lors de l'édition des diplômes. Les fiches individuelles signées par le candidat et l'enseignant seront conservées dans l'école.

Ces inscriptions devront être reportées dans le tableau (annexe3).

Suite à l'organisation des centres d'examen par la circonscription, il faudra reporter le nom de celui-ci sur la fiche d'inscription afin d'en informer les familles en amont.

Le tableau des inscrits sera envoyé à la circonscription, **le 10 février 2017** au plus tard.

**Au regard du nombre d'élèves inscrits, vous déterminerez de une à trois écoles centre d'examen par circonscription. Ce dernier devra être reporté dans les tableaux envoyés par les écoles.**

**Il est important de préciser aux directeurs dont l'école est retenue comme centre d'examen que leur présence est requise** à la réunion prévue dans la semaine 22 à la DSDEN des Bouches du Rhône, afin de leur remettre les documents nécessaires à l'examen du DELF Prim (livrets des élèves).

**Les tableaux des écoles où sont reportés les centres d'examen  
(annexe 3) seront à retourner impérativement par mail par les IEN  
à l'adresse:  
[ce.de13-examens@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.de13-examens@ac-aix-marseille.fr)  
au plus tard le **14 mars 2017**.**

Avant le 22 mai 2017, les écoles recevront de la direction académique les convocations des candidats inscrits, pour vérification de l'enregistrement correct des informations transmises.

Je vous remercie de toute l'attention que vous porterez à ce dispositif auquel j'attache le plus grand intérêt.

Le directeur académique

Luc LAUNAY



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Marseille, le 13 janvier 2017



académie  
Aix-Marseille  
direction des services  
départementaux  
de l'éducation nationale  
Bouches-du-Rhône

Le directeur académique des services  
de l'éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs  
les inspecteurs de l'éducation nationale  
du Vaucluse

s/c de Monsieur l'IA-DASEN du Vaucluse

Division des élèves  
Bureau de la Vie Scolaire  
DE 2

**Objet:** Eléments de cadrage en vue de l'organisation des épreuves du Diplôme d'Etudes en Langue Française au niveau primaire (niveaux A1 et A2) - session 2017.

Dossier suivi par  
Isma MEDJAMIA

Le Diplôme d'Etudes en Langue Française (DELF) est un diplôme délivré par le ministère de l'éducation nationale pour certifier les compétences en français des Elèves Allophones Nouvellement Arrivés (EANA).

Téléphone  
04 91 99 68 86  
Fax  
04 91 99 68 34  
Mél.

Peuvent se présenter aux épreuves du DELF Primaire les élèves allophones scolarisés au niveau de l'école primaire nouvellement arrivés sur le territoire national depuis au maximum 14 mois avant la date de l'examen.

ce.de13-examens@ac-aix-  
marseille.fr

28-34 boulevard  
Charles Nédélec  
13231 Marseille  
cedex 1

## 1 – Calendrier des épreuves

A – Epreuves collectives (compréhension écrite et orale et expression écrite)

**Elles se dérouleront le jeudi 8 juin 2017 à partir de 8h30 jusqu'à 12h.**

En tenant compte du nombre d'élèves concernés par niveau tout en respectant le cahier des charges de l'examen :

- DELF A1 : 8 h 30 – 11 h 30
- DELF A2 : 8 h 30 – 11 h 30

B – Epreuves individuelles (production de l'oral)

**Elles se dérouleront le vendredi 9 juin 2017 à partir de 8h30.**

- certification A1 :  
Préparation : 10 minutes  
Interrogation : 5 à 7 minutes  
Évaluation : 5 minutes
- certification A2 :  
Préparation : 10 minutes  
Interrogation : 8 minutes  
Évaluation : 5 minutes

**Les candidats passent les épreuves dans l'école figurant sur leur convocation.**

C – Jury de délibération

La date du jury vous sera communiquée ultérieurement.





## 2 – Procédures

L'inscription des élèves se fera dans les écoles entre le 3 et le 10 février 2017 à partir de la fiche individuelle jointe en annexe 1.

Cette fiche doit être impérativement et soigneusement remplie par l'enseignant, en majuscules sur la base d'une pièce d'identité, pour éviter les erreurs qui seraient ensuite préjudiciables lors de l'édition des diplômes. Les fiches individuelles signées par le candidat et l'enseignant seront conservées dans l'école.

Ces inscriptions devront être reportées dans le tableau (annexe3).

Suite à l'organisation des centres d'examen par la circonscription, il faudra reporter le nom de celui-ci sur la fiche d'inscription afin d'en informer les familles en amont.

Le tableau des inscrits sera envoyé à la circonscription, **le 10 février 2017** au plus tard.

**Au regard du nombre d'élèves inscrits, vous déterminerez de une à trois écoles centre d'examen par circonscription. Ce dernier devra être reporté dans les tableaux envoyés par les écoles.**

**Il est important de préciser aux directeurs dont l'école est retenue comme centre d'examen que leur présence est requise** à la réunion prévue dans la semaine 22 à la DSDEN des Bouches du Rhône, afin de leur remettre les documents nécessaires à l'examen du DELF Prim (livrets des élèves).

**Les tableaux des écoles où sont reportés les centres d'examen  
(annexe 3) seront à retourner impérativement par mail par les IEN  
à l'adresse:  
[ce.de13-examens@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.de13-examens@ac-aix-marseille.fr)  
au plus tard le **14 mars 2017**.**

Avant le 22 mai 2017, les écoles recevront de la direction académique les convocations des candidats inscrits, pour vérification de l'enregistrement correct des informations transmises.

Je vous remercie de toute l'attention que vous porterez à ce dispositif auquel j'attache le plus grand intérêt.

Le directeur académique

Luc LAUNAY



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Marseille, le 13 janvier 2017



direction des services  
départementaux  
de l'éducation nationale  
Bouches-du-Rhône

Division des élèves  
Bureau de la Vie Scolaire  
DE 2

Dossier suivi par  
Isma MEDJAMIA

Téléphone  
04 91 99 68 86

Fax  
04 91 99 68 34

Mél.  
ce.de13-examens@ac-aix-  
marseille.fr

28-34 boulevard  
Charles Nédélec  
13231 Marseille  
cedex 1

Le directeur académique des services  
de l'éducation nationale

à

Madame l'inspectrice de l'éducation  
nationale de Manosque

s/c de Monsieur l'IA-DASEN des Alpes de  
Haute-Provence

**Objet:** Eléments de cadrage en vue de l'organisation des épreuves du Diplôme d'Etudes en Langue Française au niveau primaire (niveaux A1 et A2) - session 2017.

Le Diplôme d'Etudes en Langue Française (DELFF) est un diplôme délivré par le ministère de l'éducation nationale pour certifier les compétences en français des Elèves Allophones Nouvellement Arrivés (EANA).

Peuvent se présenter aux épreuves du DELFF Primaire les élèves allophones scolarisés au niveau de l'école primaire nouvellement arrivés sur le territoire national depuis au maximum 14 mois avant la date de l'examen.

## 1 – Calendrier des épreuves

A – Epreuves collectives (compréhension écrite et orale et expression écrite)

**Elles se dérouleront le jeudi 8 juin 2017 à partir de 8h30 jusqu'à 12h.**

En tenant compte du nombre d'élèves concernés par niveau tout en respectant le cahier des charges de l'examen :

- DELF A1 : 8 h 30 – 11 h 30
- DELF A2 : 8 h 30 – 11 h 30

B – Epreuves individuelles (production de l'oral)

**Elles se dérouleront le vendredi 9 juin 2017 à partir de 8h30.**

- certification A1 :  
Préparation : 10 minutes  
Interrogation : 5 à 7 minutes  
Évaluation : 5 minutes
- certification A2 :  
Préparation : 10 minutes  
Interrogation : 8 minutes  
Évaluation : 5 minutes

**Les candidats passent les épreuves dans l'école figurant sur leur convocation.**

C – Jury de délibération

La date du jury vous sera communiquée ultérieurement.



## 2 – Procédures

L'inscription des élèves se fera dans les écoles entre le 3 et le 10 février 2017 à partir de la fiche individuelle jointe en annexe 1.

Cette fiche doit être impérativement et soigneusement remplie par l'enseignant, en majuscules sur la base d'une pièce d'identité, pour éviter les erreurs qui seraient ensuite préjudiciables lors de l'édition des diplômes. Les fiches individuelles signées par le candidat et l'enseignant seront conservées dans l'école.

Ces inscriptions devront être reportées dans le tableau (annexe3).

Suite à l'organisation des centres d'examen par la circonscription, il faudra reporter le nom de celui-ci sur la fiche d'inscription afin d'en informer les familles en amont.

Le tableau des inscrits sera envoyé à la circonscription, **le 10 février 2017** au plus tard.

**Au regard du nombre d'élèves inscrits, vous déterminerez de une à trois écoles centre d'examen par circonscription. Ce dernier devra être reporté dans les tableaux envoyés par les écoles.**

**Il est important de préciser aux directeurs dont l'école est retenue comme centre d'examen que leur présence est requise à la réunion prévue dans la semaine 22 à la DSDEN des Bouches du Rhône, afin de leur remettre les documents nécessaires à l'examen du DELF Prim (livrets des élèves).**

**Les tableaux des écoles où sont reportés les centres d'examen  
(annexe 3) seront à retourner impérativement par mail par les IEN  
à l'adresse:  
[ce.de13-examens@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.de13-examens@ac-aix-marseille.fr)  
au plus tard le **14 mars 2017**.**

Avant le 22 mai 2017, les écoles recevront de la direction académique les convocations des candidats inscrits, pour vérification de l'enregistrement correct des informations transmises.

Je vous remercie de toute l'attention que vous porterez à ce dispositif auquel j'attache le plus grand intérêt.

Le directeur académique

Luc LAUNAY





Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



direction des services  
départementaux  
de l'éducation nationale  
Bouches-du-Rhône

**FICHE INDIVIDUELLE D'INSCRIPTION AU DELF PRIMAIRE  
Session de juin 2017**

Destinée aux EANA

**à remplir en MAJUSCULES par le PROFESSEUR de l'élève  
et à conserver par l'établissement.**

Etablissement scolaire : .....

Centre d'examen : .....

Division des élèves

Bureau Vie Scolaire  
DE 2  
Référence DELF 2017

Date d'inscription dans l'établissement : \_ \_ / \_ \_ / \_ \_ \_ \_

Date d'arrivée en France : : \_ \_ / \_ \_ / \_ \_ \_ \_

Genre du candidat : MASCULIN FEMININ (barrez la mention inutile)

NOM ..... du  
candidat : .....

PRENOM du candidat : .....

Date de naissance du candidat : \_ \_ / \_ \_ / \_ \_ \_ \_

Ville de naissance du candidat : .....

Pays de naissance du candidat : .....

Nationalité du candidat : .....

NOM du représentant légal: .....

Adresse :

- Numéro et rue : .....

- code postal : ..... ville : .....

- n° de téléphone : .....

Choix de l'examen : **DELF A1** ou **DELF A2**  
(barrez les mentions inutiles)

**L'élève**  
Date et signature

**Le Professeur de FLS**  
Date et signature

**Le Directeur d'école**  
Date signature et cachet

Dossier suivi par  
Isma MEDJAMIA  
Téléphone  
04 91 99 68 86  
Fax  
04 91 99 68 34  
Mél.  
ce.de13-examens@ac-aix-  
marseille.fr

28-34 boulevard  
Charles Nédélec  
13231 Marseille  
cedex 1

## Règles de saisie des données dans le fichier d'échange Excel

### DOSSIER D'INSCRIPTION

Afin de vous simplifier les démarches, les inscriptions s'effectuent à l'aide d'un tableau Excel dans lequel tout a été mis en œuvre pour vous faciliter la saisie.

Seule la première feuille «*ImportInscritsExterne* » permet de saisir des données. Les autres feuilles sont uniquement informatives et sont verrouillées en écriture.

**Certaines colonnes ont été masquées et doivent le rester.**

**Je vous remercie de bien respecter la procédure pour remplir la première feuille «*ImportInscritsExterne* » afin d'éviter au maximum les erreurs d'inscription.**

**Tous les champs (sauf la date de naissance) sont obligatoirement au format TEXTE et à saisir en MAJUSCULES pour des raisons de reconnaissance de caractères dans notre logiciel de gestion d'examen.**

CHAMP		PRECISION
<b>B</b>	SEXE CANDIDAT	H/F (choix dans la liste déroulante)
<b>C</b>	NOM CANDIDAT	60 caractères maximum
<b>E</b>	PRENOM CANDIDAT	60 caractères maximum
<b>F</b>	LIBELLE NATIONALITE CANDIDAT	Choix dans la liste déroulante
<b>G</b>	DDN CANDIDAT	Format JJ/MM/AAAA
<b>H</b>	LIBELLE PAYS NAISS CANDIDAT	Choix dans la liste déroulante
<b>I</b>	VILLE NAISS CANDIDAT	50 caractères maximum
<b>T</b>	A1	Choix de l'examen auquel le candidat s'inscrit
<b>U</b>	A2	
<b>V</b>	B1	
<b>AC</b>	DATE D'ARRIVEE EN FRANCE	Format JJ/MM/AAAA
<b>AD</b>	ECOLE CENTRE D'EXAMEN	Sera déterminée par l'IEN

Assurez-vous :

- Que le fichier *DOSSIER D'INSCRIPTION ETABLISSEMENT.xls* est complet,
- Que le nom et le numéro RNE de votre établissement figurent dans le courriel de votre envoi électronique.

Renvoyez le fichier :

- Par courriel à l'adresse [ce.de13-examens@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.de13-examens@ac-aix-marseille.fr) pour l'importation informatique.

Pour toute question, vous pouvez contacter Isma MEDJAMIA, gestionnaire du DELF au 04.91.99.68.86 et par courriel [ce.de13-examens@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.de13-examens@ac-aix-marseille.fr).



